

ÉDITO Par Hubert Leclercq

Insupportables dérives congolaises

Sale temps pour le ministre congolais de la Justice Alexis Thambwe Mwamba. Ce mardi, il a essuyé une motion de défiance au parlement congolais suite aux innombrables évactions qui se sont déroulées ces dernières semaines en République démocratique du Congo. Plus de 5 000 détenus se sont évadés, semant le désordre et la mort. Mais, jusqu'ici, dans ce pays où plus aucune autorité n'est légitime, faute d'avoir organisé les scrutins nécessaires pour renouveler les mandats, ces faits se succédaient comme une péripétie de plus pour un régime aux abois et ne sachant plus à quelle manigance se vouer pour s'accrocher au pouvoir. Désormais, Thambwe Mwamba sait que les parlementaires congolais peuvent encore se rebiffer face à l'insupportable déliquescence des valeurs dans leur pays. Désormais, il apprendra aussi que les Congolais n'ont pas oublié ses crimes passés. Car l'actuel zélateur du kabilisme était en ce temps-là, fin des années 90, un opposant farouche de Laurent-Désiré Kabila, le père de l'actuel président congolais. Arrogant et flamboyant, Thambwe Mwamba ne s'était pas gêné pour expliquer qu'il avait donné l'ordre d'abattre un avion qui, selon lui, transportait des militaires. Aujourd'hui, la justice belge, saisie par des parents des victimes de cet attentat, doit jouer son rôle. Elle doit entendre ce ministre domicilié à Uccle. Elle doit mener son enquête à charge et à décharge, pour faire respecter la loi et le droit, deux notions qui ont malheureusement disparu du quotidien de millions de Congolais contraints de vivre dans l'arbitraire d'un pouvoir qui n'a qu'un seul objectif : se maintenir coûte que coûte au pouvoir. La Belgique, doit faire fi, des critiques, de menaces qui ne tarderont pas à pleuvoir. Il ne s'agit pas de postcolonialisme mais juste de dire le droit. Un droit universel qui s'applique donc à tous, même aux ministres, même aux ministres congolais quelles que soient leurs amitiés en Belgique.